

RECTIFICATIFS

Rectificatif à la directive 93/89/CEE du Conseil, du 25 octobre 1993, relative à l'application par les États membres des taxes sur certains véhicules utilisés pour le transport de marchandises par route, ainsi que des péages et droits d'usage perçus pour l'utilisation de certaines infrastructures

(« Journal officiel des Communautés européennes » n° L 279 du 12 novembre 1993.)

Page 35, à l'article 7 point e) deuxième ligne :

au lieu de : « sur un territoire »,

lire : « sur son territoire ».

Rectificatif à la décision 93/662/CE du Conseil, du 6 décembre 1993, portant adoption de son règlement intérieur

(« Journal officiel des Communautés européennes » n° L 304 du 10 décembre 1993.)

Page 3, à l'article 9, le paragraphe 4 doit se lire comme suit :

« 4. Les textes visés à l'article 11 sont annexés au procès-verbal. »
